

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 MARS 2019

Délibération n°2019-04 : acceptation des dons et legs

Le conseil d'administration, dans sa séance du 13 mars 2019,

ACCEPTE

les dons individuels reçus du 6 novembre 2018 au 3 janvier 2019 pour un montant total de 820 €.

Nombre de votants : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0.

Le président du conseil d'administration de
l'École nationale des chartes



Louis GAUTIER